

Observatoire de la précarité du 22 janvier 2010

Après plus de 6 mois de suspension, les réunions de l'observatoire de la précarité au CMN ont repris ce vendredi 22 janvier. Pour rappel, depuis le 1er février 2009, les vacataires des monuments parisiens s'étaient vus proposer le choix entre deux types de « contrat de stabilisation ». Soit un CDD de 3 ans à 105 heures par mois, soit un contrat de 10 mois à temps complet avec une mobilité imposée. Bien entendu cette solution ne pouvant s'avérer satisfaisante à long terme, les vacataires parisiens, avec la CGT, se sont fortement mobilisés afin de contraindre la direction du CMN et le Ministère à pérenniser véritablement leurs situations. **A l'issue des négociations qui ont suivies, un plan de résorption de la précarité a été mis en place sur 3 ans à partir de 2010. 45 CDI à temps complet ont été obtenus pour les vacataires des monuments parisiens exerçant des missions d'accueil et surveillance, dans l'attente d'un recrutement sans concours dont les modalités restent encore à définir.**

Décembre 2009: les agents du CMN mobilisés contre la précarité

Début décembre 2009, dans le cadre d'un mouvement des personnels du Ministère de la Culture, les agents du CMN se sont une nouvelle fois fortement mobilisés sur la question de la précarité. À l'issue des négociations qui se sont tenues le 10 décembre en présence de la Présidente du CMN et de la conseillère sociale du Ministre, **l'administration s'est de nouveau engagée à mettre en œuvre le recrutement sans concours dont les modalités nous seront présenté le 26 janvier. Nous avons également obtenu l'extension du plan de déprécarisation aux monuments de province ainsi qu'aux personnels de billetterie/comptoir et aux vacataires jardins.**

C'est en rappelant ce contexte et insistant sur le fait que cet observatoire est le fruit de la mobilisation des personnels que la CGT a tenu à ouvrir cette nouvelle réunion.

Bilan des stabilisations de décembre : encore 6 CDI à pourvoir

Tout d'abord, la DRH a tenu à faire le bilan des dernières stabilisations du mois de décembre. Sur le 45 CDI proposés, 39 ont été effectivement signés, 4 vacataires ayant quitté le CMN et 2 autres ayant préféré conserver leur contrat de vacataires permanent à

temps incomplet. Une étude doit être menée prochainement pour proposer les 6 CDI restant dans les monuments où le besoin serait le plus criant. Le résultat de cette étude nous sera communiqué le 2 février prochain.

Méthode et calendrier de travail

Cette réunion était avant tout destinée à acter une méthode de travail et un calendrier. Nous avons tout d'abord demandé que nous soit communiqué un état des lieux, monuments par monuments, de tous les vacataires, tous contrats confondus (permanents, occasionnels et saisonniers), afin de déterminer la récurrence du besoin. Parallèlement, la DRH s'est engagée à nous fournir un état des postes vacants non pourvus d'adjoint d'accueil et de surveillance. Il a été décidé de travailler en définissant des groupes de monuments par secteurs géographiques en tenant compte de certaines particularités.

Dans un premier temps, il s'agira d'achever la démarche sur les monuments parisiens en traitant la situation des vacataires des billetteries et comptoirs de vente. Une prochaine réunion a été fixée le jeudi 4 mars. A partir du 7 avril, commencera la réflexion sur les monuments d'Île-de-France, en distinguant les domaines du fait de leurs spécificités, notamment les problèmes liés à la filière jardins. Enfin, les monuments de province, regroupés en fonction de leur proximité géographique feront ensuite l'objet de la même étude. Les sites concentrant les effectifs les plus nombreux feront l'objet d'une étude particulière.

Bien entendu, la CGT ne se contentera pas d'un simple état des lieux, ces réunions doivent être suivies de mesures concrètes afin d'améliorer les conditions d'emploi des personnels. En tout état de cause, dans le cadre de cet observatoire, comme au travers des luttes, la CGT continue à revendiquer la titularisation des vacataires employés sur des besoins permanents sur des missions état (accueil-surveillance, jardins) et la CDIisation à temps complet des vacataires employés sur des missions d'établissement (billetteries, comptoirs et filière administrative).

**Parce que la précarité nous concerne tous, ne nous
contentons pas d'observer.
Agissons !**

Paris, le 25 janvier 2010